



Communiqué de presse

Amiens, le 27 juillet 2020

Le Département de la Somme soutient l'acquisition d'un vélo à assistance électrique



Dans le cadre de son plan de relance post-covid, le Département de la Somme a voté une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique afin d'inciter les particuliers à choisir le vélo comme mode de déplacement, notamment pour les trajets quotidiens. Il s'agit également de contribuer à réduire les pollutions atmosphériques liées à l'usage des véhicules à moteur thermique et d'améliorer la santé de ceux qui pédalent !

► Pour qui ?

Les particuliers justifiant d'une résidence dans le département de la Somme. Aucune condition de revenu n'est requise.

► Pour quoi ?

Toutes acquisitions intervenues à partir du 17 mars 2020 (date de la facture acquittée faisant foi) auprès d'un commerçant du département pour tenir compte de la période de confinement qui a été propice à ce mode de transport.

► Combien ?

Le montant de l'aide est de 25% du prix d'achat TTC dans la limite du plafond de **400 €**. Une seule aide pourra être apportée par foyer fiscal.

► Comment ?

Les demandes d'aides sont à formuler sur la plate-forme de demande de subvention du Département de la Somme.

Les demandeurs doivent, au préalable, obtenir un code d'identification. Ce code est à demander par mail à l'adresse - vae@somme.fr - en indiquant nom, prénom et date de naissance, ou par téléphone au **03 22 71 81 87**.

Ce code permet ensuite de créer un compte sur la [plateforme](#).

Pièces à fournir lors de la demande :

- la facture d'achat
- l'attestation sur l'honneur (téléchargeable lors de la saisie) complétée
- un RIB / IBAN

L'aide est cumulable avec d'autres dispositifs d'aide aux particuliers.

Le Département consacre, sur la période 2020-2022, une enveloppe de 1,2 M€ à cette action, ce qui représente potentiellement 3 000 dossiers.

Contact presse :

Éloïse Devred
03 22 71 81 33
06 11 46 81 18
e.devred@somme.fr